

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 28 mars 2018

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 27 mars 2019 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **09**

Votants **09**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2019

Date d'affichage du procès-verbal : 1^{er} avril 2019

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : MM. - **BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - REBELO Thierry - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : MM. **BERGER Alexandre - BOSSON Julie - PHILIT Claude - ROUX William - REVOL Gérard - STALDER-MEYER Sandrine**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative :

✓ A la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'assistance retraite CNRACL (2015-2017) entre le centre de gestion de la FPT 26 et la commune.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2019 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2019.

2. Vote des taux d'imposition 2019 :

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2018 :

Taux de la commune

- Taxe d'Habitation 07.20 %
- Taxe Foncière (Bâti) 09.79 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) 37.04 %

Taux moyen des communes de la même strate

- 12.24 %
- 15.42 %
- 43.70 %

Le Conseil Municipal **DECIDE** de maintenir les taux ci-dessus pour 2019.

Adopté : Une délibération sera prise.

3. Vote des subventions allouées aux associations :

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions :

Associations	Pour mémoire Budget précédent	Vote du conseil municipal
SOMME PROPOSEE	8 000	8 000
CLUB DE L'AGE D'OR	150	150
LA FARANDOLE	150	150
CHABEUIL AIDE ET PARTAGE	650	650
LES RESTAURANTS DU CŒUR	50	50
COOPERATIVE SCOLAIRE	1800	1800
ASSOCIATION C'EST TOUT VERRE	150	150
COMITIE DES FETES	150	150
ASSOCIATION DES PARALYSES FRANCE	50	50
ACCA		450
ASSOCIATION LA PRINCESSE SANS SUCRE	150	0
TOTAL	3 300	3 600
RESERVES	4 700	4 400

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 **DE LA COMMUNE**

	Fonctionnement		Investissement
Dépenses	515 621.29 €	Dépenses	1 576 382.00 €
011-charges caract. généra	105 291.00 €	Opération Bibliothèque	560 000.00 €
012 – charges personnels	220 161.00 €	Opération Terrain	57 000.00 €
014 – Atténuations produits	1 000.00 €	Opération salle des fêtes	766 836.00 €
65 – Autres charges gest	47 433.00 €	Opération mairie	8 000.00 €
66- Charges financières	8 810.00 €	Opération voirie 2018	10 000.00 €
67- Charges exceptionnelle	700.00 €	Opération voirie 2019	30 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	7 819.29 €	Opération Préau	58 000.00 €
023 – Virement S Invest	115 000.00 €	Opération OAP	5 500.00 €
042 – Dot amortissement	9 407.00 €	Opération cimetièr	3 000.00 €
		Opération PI	5 000.00 €
		Opération Mob + informa	1 960.00 €
		Opération église	40 000.00 €
		16 – Emprunts	18 935.00 €
		020 – Dépenses imprévus	5 821.00 €
		041- Opé patrimoniales	6 330.00 €
		001 – Solde d'exécution	
	Fonctionnement		Investissement
Recettes	515 621.29 €	Recettes	1 576 382.00 €
013 - Atténuations charges	2 000.00 €	13 – Subventions	591 849.00 €
70 - Produits services	111 850.00 €	16 – Emprunt	350 000.00 €
73 - Impôts taxes	200 661.00 €	10 - Dotations	83 543.53 €
74 – Dotations	66 743.00 €	021 – Virement S Fonction	115 000.00 €
75 – Revenus immeubles	10 500.00 €	040- Dot amortissement	9 407.00 €
77 – Produits exceptionnels	100.00 €	041- Opé patrimoniales	6 330.00 €
		RAR 2018 - Subventions	200 214.00 €
002 – Résultat reporté	123 767.29 €	001-Solde d'exécution	220 038.47 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 **DE L'EAU**

	Fonctionnement		Investissement
Dépenses	114 606.16 €	Dépenses	83 487.83 €
011-charges caract. généra	18 960.00 €	Opération AEP ALLEMANDS	10 000.00 €
012 - charges personnels	20 000.00 €	Opération conduite incendie	48.000.00 €
014 – Atténuation produits	15 400.00 €	16 – Emprunts	10 050.00 €
65 – Autres charges	1 500.00 €	020 – Dépenses imprévues	833.07 €
66 – Charges financières	377.00 €	040 – Dot amortissement	14 604.76 €
022 – Dépenses imprévues	677.16 €		
042 – Dot amortissement	57 692.00 €		
023 – Virement S investis	0.00 €		
	Fonctionnement		Investissement
Recettes	114 606.16 €	Recettes	83 487.83 €
70 – Ventes produits	62 150.00 €	021 – Virement S fonction	0.00 €
75 – Autres produit	460.00 €	040 – Dot amortissement	57 692.00 €
042 – Dot amortissement	14 604.76 €	001 – Solde d'exécution	25 795.83 €
002 – Résultat reporté	37 391.40 €		

Adopté : Une délibération sera prise.

4. Centre de Gestion de la Drôme :

➤ Avenant n° 2 à la convention d'assistance retraite (2015-2017)

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n° 2 à la convention « Assistance Retraite », proposée par le Centre de Gestion de la Drôme, qui a pour objet de compléter la mission confiée au Centre de Gestion de la Drôme pour la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) d'un nouveau service mis en place par celle-ci : la qualification du compte individuel retraite. Il précise que la tarification reste inchangée.

Le Conseil Municipal, dans un souci de favoriser une bonne gestion des dossiers de retraite, autorise le Maire à signer l'avenant n° 2.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ contrat groupe risque PREVOYANCE et/ou SANTE :

Monsieur le Maire fait part au conseil que depuis le décret n° 2011-1474 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé ou prévoyance des agents. Ce financement n'étant en aucun cas obligatoire, l'adhésion est également facultative pour les agents.

Le CDG propose de réaliser une mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque PREVOYANCE et SANTE, à l'échelle du département.

Monsieur le Maire propose de se joindre à cette procédure et précise, qu'à l'issue de la consultation, la collectivité conservera l'entière liberté d'adhérer.

Le Conseil Municipal prend acte de cette procédure et autorise le maire à s'y joindre.

Adopté : Une délibération sera prise.

5. Projets « Bibliothèque et Salle des Fêtes » :

➤ Bibliothèque :

Monsieur le Maire précise que l'ordre de service pour le démarrage du chantier avec les entreprises retenues a été signé, le 13 mars 2019. Les travaux commenceront sous quinzaine.

Une information sera faite aux habitants et aux parents d'élèves.

➤ Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire fait part qu'une présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) sera proposée par l'architecte le mardi 7 mai.

Ces deux projets seront présentés en réunion publique, le mercredi 17 avril 2019 à 20h00 à la salle des fêtes.

6. Office National des Forêts (ONF) « programme d'action 2019 » :

Monsieur le Maire présente le programme d'action proposé par l'ONF qui consiste à continuer l'entretien des limites périmétrales de notre patrimoine forestier. L'ONF prévoit des travaux de 1.6 km d'entretien des limites pour un coût de 1 750 € TTC.

Le conseil municipal considérant l'intérêt de continuer la démarche et l'entretien des limites périmétrales autorise le maire à faire réaliser cet entretien du parcellaire forestier par l'ONF.

Adopté : Une délibération sera prise

Monsieur le Maire propose d'exploiter la parcelle de bois au « grand fay », proposée par l'ONF. Les bois marqués par l'ONF pourraient être sortis et amenés en bord de route pour être vendus en stère.

Un devis sera demandé pour l'exploitation de ce bois.

7. Questions diverses :

➤ **Demande d'utilisation du skatepark par le skateboard de Tain Tournon :** Le conseil municipal donne son accord pour l'utilisation du skatepark par l'association sur des créneaux qui gênent le moins, à définir avec l'association.

➤ **Transfert de la compétence eau potable :** La loi NOTRe impose aux communautés d'agglomération d'exercer cette compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020. Face à cette obligation réglementaire, le transfert est en train de s'organiser, notre commune pourrait être rattachée au secteur sud comprenant : Syndicat des eaux de la plaine, Montvendre, Barcelonne, Combovin et peut être Peyrus.

➤ **Jardinage :** Il est proposé la plantation des fleurs de la commune le samedi 4 mai 2019 à 8h30. Un appel aux habitants sera lancé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 24 avril 2019 à 20h30